

**Aux Présidents des Fédérations
Nationales Européennes**

Envoi par mail uniquement

Lausanne, le 24 décembre 2024

Congrès UEC 2025

Chères Présidentes, chers Présidents,

A la suite de notre correspondance du 8 décembre dernier, nous souhaitons vous illustrer les différentes procédures électorales prévues lors du prochain Congrès UEC 2025.

Conformément aux articles 13-14-15 des statuts UEC et des statuts UCI, le Comité Directeur UEC propose le déroulement des élections par vote électronique (uniquement sur place) comme suit :

a. Election du Président UEC

b. Election des six (6) autres membres du Comité Directeur UEC

Pause – vérification des votes et annonce des résultats

c. Election des quinze (15) Délégués votants et des huit (8) Délégués votants suppléants pour le Congrès UCI.

Note : les huit (8) délégués votants suppléants de l'UEC seront élus en même temps que les titulaires. Les quinze (15) candidats ayant obtenus le plus de voix seront désignés « délégués votants » et les huit (8) candidats suivants seront désignés « délégués suppléants ».

d. Election du réviseur externe des comptes UEC

Pause – vérification des votes et annonce des résultats

Note : conformément à l'article 13, point 12 – Statuts UEC:

Lors du Congrès électif, les élections se déroulent successivement dans l'ordre visé aux lettres a), b), c) et d) du paragraphe 1. du présent article. Dès son élection, l'éventuelle candidature d'un candidat à une autre élection est frappée de caducité. En cas de non-élection, les candidats participent à l'élection suivante, sous réserve d'avoir également posé leur candidature pour cette élection et de ne pas avoir retiré celle-ci auprès de la CCOEV.

e. Election des 10 candidats européens pour le Comité Directeur de l'UCI

Pause – vérification des votes et annonce des résultats

Statuts UEC

Article 13

2. Les candidats aux postes visés aux lettres b), c) (et d) si le réviseur n'est pas externe) du paragraphe 1 du présent article doivent être proposés par la fédération de la nationalité du candidat ou, à la condition de posséder la nationalité d'une fédération membre de l'UEC, par celle qui lui a délivré sa licence. Ils doivent également être titulaires, depuis au moins un an avant les élections auxquelles ils sont candidats, d'une licence délivrée par la fédération de leur pays de résidence qui doit être un pays membre de l'UEC. En outre, les candidats aux postes de vérificateur aux comptes doivent justifier de compétences avérées en matière comptable. Les candidatures doivent parvenir au siège de l'UEC, à l'attention de la commission de contrôle des opérations électorales et de vote (CCOEV), par poste ou courrier électronique au moins trente (30) jours avant le Congrès.

3. Peuvent être candidats au poste de Président de l'UEC :

- a) Le Président sortant,
- b) Toute personne dont la candidature est proposée par la fédération de la nationalité du candidat ou, à la condition que l'intéressé possède la nationalité d'une fédération membre de l'UEC, par celle qui lui a délivré sa licence,
- c) Les personnes dont la candidature est proposée par au moins trois (3) fédérations membres de l'UEC, à la condition qu'elles possèdent la nationalité d'une fédération membre de l'UEC.

+ copie du passeport de chaque candidat

Présentation des candidats

Le dépôt des candidatures à la Présidence UEC et au Comité Directeur UEC doit s'accompagner d'un curriculum vitae, d'une brève présentation de chaque candidat n'excédant pas deux pages et d'une copie de leurs licences 2024 et 2025 ;

Le dépôt des candidatures pour les délégués votants et délégués votants suppléants au Congrès UCI doit s'accompagner d'une copie de leurs licences 2024 et 2025 ;

Le dépôt des candidatures au Comité Directeur UCI doit s'accompagner d'un curriculum vitae, d'une brève présentation de chaque candidat n'excédant pas deux pages, une copie de leur passeport et de leur licence 2024 (cf. art. 52 des Statuts de l'UCI).

Délai

Délai pour la présentation des diverses candidatures reprises par les lettres a), b), c), d) et e) du présent courrier :

7 février 2025 (23:59 CET)

Adresse postale :

Union Européenne de Cyclisme
Maison du Sport International
54, Avenue de Rhodanie
CH – 1007 Lausanne

e-mail: mail@uec.ch



Nous vous rappelons que le 37^{ème} Congrès de l'Union Européenne de Cyclisme aura lieu

Dimanche 9 mars 2025 de 09h00 à 12h30

**à l'hôtel Hilton
Trnavská cesta 27/a, Bratislava (Slovaquie)**

L'ordre du jour sera envoyé selon le terme statutaire.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer bientôt nous vous présentons, chères Présidentes, chers Présidents, nos salutations distinguées.

Enrico Della Casa
Président

Alasdair MacLennan
Secrétaire Général